



Réf. Farde e-Assemblées : 2397399

N° OJ : 78

Projet d'Arrêté - Conseil du 26/04/2021

Objet : Lauréats de l'appel à projets Smart City 2020-2021.- Octroi de subsides pour un montant total de 200.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la déclaration de politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous ;

Vu le plan de relance économique ayant pour objet la sauvegarde du tissu économique et commercial de Bruxelles et par corollaire l'emploi bruxellois, mais aussi la mise en place d'une stratégie visant au déploiement d'une économie plus résiliente, locale et circulaire, adopté par le Conseil communal en date du 21 septembre 2020;

Considérant l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City et de l'intégration des citoyens et des acteurs économiques dans le processus de réflexion pour devenir une Smart City;

Considérant l'importance des technologies et du numérique en particulier dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19;

Considérant la décision du Collège du 26/11/2020 d'autoriser la mise en œuvre d'un quatrième appel à projets « Smart City », visant la relance économique post-COVID;

Considérant la nécessité de soutenir la relance l'économie et le développement commercial sur le territoire de la Ville de Bruxelles, et considérant qu'il avait été convenu dans le plan de soutien et de relance économique de la Ville de Bruxelles d'orienter l'appel à projet Smart city autour du thème du soutien à l'activité commerciale;

Considérant l'utilité des appels à projets en termes d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet;

Considérant que l'appel à projets permet de mobiliser les idées, expertises et compétences des acteurs de la société civile;

Considérant les 43 projets soumis et l'allocation d'un montant de maximum 200.000,00 EUR (50.000,00 EUR maximum par projet);

Considérant que sur les 43 projets soumis, 32 ont soumissionné pour 50.000,00 EUR ;

Considérant que l'enveloppe budgétaire ne permettait pas de couvrir le nombre de candidatures reçues pour 50.000,00 EUR ;

Considérant que l'article 5 du Règlement de l'appel à projets précise que le montant de 50.000,00 EUR pourra être divisé en de plus petits lots ;

Considérant que les porteurs de projets ayant soumissionné pour 50.000,00 EUR ont tous été contactés pour savoir s'ils maintenaient leurs candidatures s'ils devaient recevoir un montant de subside inférieur et quel impact cette diminution aurait sur le projet ;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil Communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Considérant que leurs réponses ont été prises en compte par le jury dans sa délibération;

Considérant la réunion d'un jury le 17 mars 2021, qui considère que, selon les critères de sélection applicables repris dans le règlement adopté par le Conseil Communal en sa séance du 7 décembre 2020, les 9 lauréat.e.s de l'édition 2020-2021 de l'appel à projets Smart City sont les suivant.e.s :

- réf : 4SC002_8_FR – Purifungi S.R.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC007_14_NL – Red Frog S.R.L. – 50.000,00 EUR;
- réf : 4SC012_21_FR – Reconnect, association de droit français – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC015_25_FR – Financité A.S.B.L. – 40.000,00 EUR;
- réf : 4SC029_46_FR – Girleek A.S.B.L. – 50.000,00 EUR;
- réf : 4SC032_6_FR – Tobiarts Productions A.S.B.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC035_34_FR – Merciki S.R.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC037_39_FR – Trois Plumes A.S.B.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC038_40_FR – Decru&co S.R.L. – 10.000,00 EUR.

Considérant que les montants sont disponibles aux articles 13901/33202 (engagement 21-11239) et 13901/32101 (engagement 21-11238) du budget ordinaire 2020;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer les subsides aux lauréats de l'appel à projets Smart City 2020-2021 :

- réf : 4SC002_8_FR – Purifungi S.R.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC007_14_NL – Red Frog S.R.L. – 50.000,00 EUR;
- réf : 4SC012_21_FR – Reconnect, association de droit français – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC015_25_FR – Financité A.S.B.L. – 40.000,00 EUR;
- réf : 4SC029_46_FR – Girleek A.S.B.L. – 50.000,00 EUR;
- réf : 4SC032_6_FR – Tobiarts Productions A.S.B.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC035_34_FR – Merciki S.R.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC037_39_FR – Trois Plumes A.S.B.L. – 10.000,00 EUR;
- réf : 4SC038_40_FR – Decru&co S.R.L. – 10.000,00 EUR.

Annexes :

[Evaluation du Jury FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

